

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

**Direction de l'interministérialité  
et du développement durable  
Bureau des procédures  
environnementales et foncières**

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES  
Direction du Développement Local et des  
Relations avec les Collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement**

Arrêté DIDD-BPEF-2017 n° 20

Modification de l'arrêté interpréfectoral DIDD  
2014/154-0001 du 3 juin 2014 modifié relatif à  
l'extension du périmètre du SAGE Layon-Aubance  
au bassin versant du Louet et du Petit Louet

**ARRETE INTERPREFECTORAL**

**La Préfète de Maine-et-Loire**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Le Préfet des Deux-Sèvres**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETEMENT**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 212-3 et suivants et R 212-26 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral D3-95 n° 1130 des 3 août 1995 (Deux-Sèvres) et 4 septembre 1995 (Maine-et-Loire) fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté interpréfectoral DIDD 2014/154-0001 du 3 juin 2014 modifié relatif à l'extension du périmètre du SAGE Layon-Aubance au bassin versant du Louet et du Petit Louet ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-115 du 6 septembre 2016 relatif à la création, à compter du 15 décembre 2016, de la commune nouvelle dénommée Les Garennes sur Loire et constituée des communes de Juigné-sur-Loire et Saint-Jean-des-Mauvrets ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-116 du 6 septembre 2016 relatif à la création, à compter du 15 décembre 2016, de la commune nouvelle dénommée Brissac Loire Aubance et constituée des communes des Alleuds, de Brissac-Quincé, Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, Luigné, Saint-Rémy-la-Varenne, Saint-Saturnin-sur-Loire, Saulgé-l'Hôpital, Vauchrézien, Chemellier et Coutures ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-123 du 23 septembre 2016 relatif à la création, à compter du 30 décembre 2016, de la commune nouvelle dénommée Doué-en-Anjou et constituée des communes de Brigné, Concourson-su-Layon, Doué-la-Fontaine, Forges, Meigné, Montfort, Saint-Georges-sur-Layon et les Verchers-sur-Layon ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-138 du 10 novembre 2016 relatif à la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la commune nouvelle dénommée Terranjou et constituée des communes de Chavagnes, Notre-Dame-d'Allençon et Martigné-Briand ;

Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres du 24 novembre 2016 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la commune nouvelle dénommée Val en Vignes et constituée des communes de Bouillé-Saint-Paul, Cersay et Massais ;

Considérant qu'il convient de tenir compte des fusions de communes intervenues dans les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres dans le cadre de la réforme territoriale et de modifier en conséquence la carte et la liste des communes annexées à l'arrêté préfectoral DIDD 2014/154-0001 du 3 juin 2014 modifié ;

Considérant que lesdites modifications sont d'ordre administratif et qu'elles sont sans effet sur la délimitation du périmètre du SAGE des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Sur la proposition des secrétaires généraux des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres,

### ARRETEMENT

**Art. 1<sup>er</sup>** : A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté interpréfectoral DIDD 2014/154-0001 du 3 juin 2014 modifié :

- Les mots « 58 communes de Maine-et-Loire » sont remplacés par les mots « 41 communes de Maine-et-Loire ».

**Art. 2** : Les annexes 1 et 2 de l'arrêté interpréfectoral DIDD 2014/154-0001 du 3 juin 2014 modifié sont remplacées par les annexes 1 et 2 annexées au présent arrêté.

**Art. 3** : Les autres dispositions de l'arrêté interpréfectoral DIDD 2014/154-0001 du 3 juin 2014 modifié restent inchangées.

**Art. 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>.

**Art. 5** : Les secrétaires généraux des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le

30 JAN. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire général de la préfecture

Pascal GAUCI

Fait à NIORT, le

30 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général de la préfecture

Didier DORÉ

*Délais et voies de recours : Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès du ministre compétent ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes.*

Annexe 1 à l'arrêté interpréfectoral DIDD-BPEF-2017 n°20 du 30 JAN. 2017

Liste des communes de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres  
constituant le périmètre du SAGE des bassins versants du Layon et de l'Aubance

Les communes dont le territoire est situé en totalité dans le périmètre sont les suivantes :

Aubigné-sur-Layon	Mozé-sur-Louet
Beaulieu-sur-Layon	Passavant-sur-Layon
Bellevigne-en-Layon	Saint-Melaine-sur-Aubance
Cernusson	Soulaines-sur-Aubance
Chaufonds-sur-Layon	Terranjou
Cléré-sur-Layon	Val-du-Layon
Coron	Genneton (79)
Montilliers	

Les communes dont le territoire est situé pour partie dans le périmètre sont les suivantes :

Argentonny (79)	Lys-Haut-Layon
Beaupréau-en-Mauges	Mauges-sur-Loire
Blaison-Saint-Sulpice	Montrevault-sur-Evre
Brissac Loire Aubance	Mûrs-Erigné
Chalennes-sur-Loire	Rochefort-sur-Loire
Chanteloup-les-Bois	Saint-Jean-de-la-Croix
Chemillé-en-Anjou	Saint-Macaire-du-Bois
Denée	Saint Maurice Etusson (79)
Denézé-sous-Doué	Saint-Paul-du-Bois
Doué-en-Anjou	Somloire
Gennes-Val de Loire	Trémentines
La Plaine	Tuffalun
Les Garennes sur Loire	Vaudelnay
Les Ponts-de-Cé	Val en Vignes (79)
Louresse-Rochemenier	Vezins

Périmètre du SAGE des bassins versants du Layon et de l'Aubance



Légende

-  Périmètre du SAGE Layon Aubance
-  Cours d'eau principaux



Réalisation: Syndicat Layon Aubance Louets,  
Janvier 2017  
Données: Syndicat Layon Aubance Louets,  
BD Carthage 2009, BD TOPO 2012